

Réunion du Conseil Municipal
du 26 janvier 2015 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 20 janvier 2015

Compte-rendu sommaire

Secrétariat des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction des affaires juridiques et des assemblées

Hommage aux victimes des attentats de début janvier 2015 à Paris
Minute de silence
Point d'information sur les initiatives strasbourgeoises

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

Autorisation de signature de marchés publics

Autorise la signature des marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
14061V	Conception, production et réalisation technique d'une œuvre artistique à l'occasion de la célébration du millénaire des fondations de la Cathédrale de Strasbourg en 2015	1 an à compter de sa notification	SKERTZO	800 000	15/01/2015
14052V	Transport des parlementaires Lot 1 : Prestations de transport par voiture pour les	1 an reconductible 3 fois 1 an	International Transport Service	Sans montant mini / maxi	8/01/2015

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

	transferts des membres du Parlement Européen mandatés par la Ville de Strasbourg				
14041V	Marché de transport scolaire, sorties à horaires variables, pour la Ville de Strasbourg	1 an reconductible 3 fois	Lot 1 – sorties scolaires : ESCHENLAUER/ STRIEBIG Lot 2 – sorties organisées par les établissements de la petite enfance et les accueils de loisirs : ESCHENLAUER / STRIEBIG Lot 3 : Evénementiel : ESCHENLAUER/ STRIEBIG	Sans montant minimum ni maximum	8/01/2015 04/12/2014 8/01/2015
14042V	Marché de transport scolaire, sorties à horaires prédéfinis, pour la Ville de Strasbourg	1 an reconductible 3 fois	Lot 1 - transferts vers les piscines pour les cours de natation obligatoires : KUNEGEL Lot 2 - Transferts vers la patinoire : KUNEGEL Lot 3 - Transferts sur le temps périscolaires : ESCHENLAUER/ STRIEBIG Lot 4 – Transferts vers les restaurants scolaires :	Sans montant minimum ni maximum	04/12/2014 04/12/2014 8/01/2014 04/12/2014

			ESCHENLAUTER / STRIEBIG		
			Lot 5 – Circuits vers les ALM : KUNEGEL		04/12/2014
			Lot 6 – Transferts vers le Conservatoire : KUNEGEL		04/12/2014
14051V2	Prestations de transport et crémation de caisses à ossements en lien avec les exhumations administratives pour huit cimetières gérés par la Ville de Strasbourg	3 ans fermes	Pompes Funèbres HOFFARTH	Montant maximum : 360 000 € HT pour la durée du marché (3 ans)	18/12/2014
14048V	Prestations de nettoyage d'équipements sportifs de la Ville : Centre Sportif Ouest et Gymnase Herrade	De la notification au 31/12/2015 reconductible 3 fois	ACCESS ASSISTANCE	74 376 € HT / an + une part à bons de commande d'un montant maximum de 10 000 € HT	27/11/2014

Passation d'avenants

Approuve la passation des avenants énumérés.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et à exécuter les avenants, marchés et documents y relatifs.

Adopté

2 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Le Conseil est amené à prendre acte de cette communication.

Communiqué

3 Autorisation délivrée à la SEML Réseau Gaz de Strasbourg d'augmenter le capital de sa filiale Réseau de chaleur urbain d'Alsace (RCUA).

Il est demandé au Conseil d'autoriser la SEML Réseau GDS à participer à l'augmentation de capital de sa filiale Réseau de chaleur urbain d'Alsace à hauteur de 6 244 898 € en numéraire.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes concourant à l'exécution des présentes et les représentants permanents de la Ville de Strasbourg au conseil d'administration de la SEML Réseau GDS à prendre toutes décisions et à signer tous actes concourant à l'exécution des présentes.

Adopté

4 Diverses dispositions modifiant la charte de déontologie.

Il est demandé au Conseil d'approuver la modification des articles 3 et 7 de la charte de déontologie telle qu'exposée ci-dessous :

L'article 3 est complété comme suit ::

« Les conseillers, sur la base du volontariat, remplissent une déclaration d'intérêts inspirée par celle prévue par le décret n° 2013-1212 du 23 décembre 2013 relatif aux déclarations de situation patrimoniale et déclarations d'intérêts adressées à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Ce document sera transmis au déontologue qui en assure l'archivage de manière sécurisée et confidentielle. Lui seul pourra consulter ce document. »

Le Maire et les adjoints au Maire adressent au déontologue une copie de leurs déclarations d'intérêts faites auprès de cette même Haute Autorité. Ces documents sont ensuite mis à disposition du public via le site Internet de Strasbourg Eurométropole dans la rubrique dédiée à l'Open Data.

L'article 7 est complété de la manière suivante (les corrections et ajouts apparaissent en gras) :

La Ville de Strasbourg procède à la nomination d'un déontologue qui a pour mission d'examiner les conflits d'intérêts qui affecteraient l'ensemble des élus municipaux

dans l'exercice de leur mandat. Plus généralement, il est chargé de veiller au respect de la charte de déontologie du Conseil municipal de Strasbourg.

Le Maire propose sa désignation, après avis favorable de la majorité des présidents des groupes politiques. . Le conseil doit adopter cette proposition à la majorité des trois cinquièmes.

Le déontologue est nommé pour la durée du mandat du conseil municipal.

*Il peut être saisi par tout conseiller municipal qui souhaite, pour son cas personnel, le consulter sur le respect des principes énoncés dans la présente charte. Les demandes de consultation et les avis rendus sont confidentiels et ne peuvent être rendus publics que par le conseiller concerné. **Le déontologue établit un registre des consultations qui demeure confidentiel.***

Lorsqu'il constate, après étude, un manquement aux principes énoncés dans la charte de déontologie, le déontologue en informe le conseiller municipal concerné. Il fait au conseiller toutes préconisations nécessaires pour lui permettre de se conformer à ses devoirs

*Il peut aussi être saisi pour toute question en lien avec la charte par des tiers, y compris les membres de l'administration. La saisine doit être formulée de manière écrite, **motivée** et nominative. Le déontologue apprécie si la demande relève de son champ de compétence sinon il renvoie ladite demande à l'administration pour un traitement dans le cadre des procédures gracieuses ou hiérarchiques. . **Dans le cas où il s'estime compétent pour instruire le dossier, le déontologue procède à un examen contradictoire du dossier.***

Dans le respect de la confidentialité qui s'impose à lui, il publie un rapport annuel faisant la synthèse de ses activités. Il peut rendre publiques des recommandations d'ordre général. Par ailleurs, il bénéficie d'un droit d'expression orale. »

Adopté

5 Avis sur les emplois Ville.

Il est demandé au Conseil d'approuver les transformations d'emplois.

Adopté

6 Modification du règlement d'attribution des indemnités de frais de déplacements temporaire.

Il est demandé au Conseil d'approuver la modification du règlement d'attribution des indemnités de frais de déplacement temporaire et d'autoriser le remboursement maximal de 60 € pour une nuitée.

Adopté

7 Conclusion de marchés pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de services, éventuellement reconductibles pour la Direction des Ressources Logistique et approbation d'un groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg et l'OND.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion de marchés ci-après cités en objet pour des fournitures éventuellement reconductibles ;
- la conclusion de la convention de groupement de commandes entre l'Eurométropole, la Ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre Dame dont l'Eurométropole assurera la mission de coordinateur concernant les marchés suivants :

Collectivité	Objet	Montant en € HT annuel	Montant en € HT annuel
		Minimum	Maximum
VDS	Marché de fourniture d'enveloppes et de pochettes	8 000	50 000
EURO METROPOLE	Marché de fourniture d'enveloppes et de pochettes	30 000	120 000
OND	Marché de fourniture d'enveloppes et de pochettes	1 500	10 000
VDS	Marché de fourniture de fils et câbles électriques	6 000	30 000
EURO METROPOLE	Marché de fourniture de fils et câbles électriques	10 000	50 000
VDS	Marché de fourniture de ventilateurs et appareils électriques de chauffage	6 500	35 000

EURO METROPOLE	Marché de fourniture de ventilateurs et appareils électriques de chauffage	10 000	45 000
VDS	Marchés de fourniture de bois et produits dérivés	62 500	250 000
EURO METROPOLE	Marchés de fourniture de bois et produits dérivés	12 500	60 000
VDS	Marché de fourniture de tampons encreurs et dateurs	2 000	10 000
EURO METROPOLE	Marché de fourniture de tampons encreurs et dateurs	2 000	10 000

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole,
- à exécuter les marchés de la Ville de Strasbourg en résultant,
- en sa qualité d'administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame à signer la convention de groupement de commandes avec les collectivités membres du groupement,
- à exécuter le marché de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame en résultant.

Adopté

8 Convention de Partenariat entre la Ville de Strasbourg et le Lycée le Corbusier (Chantier pédagogique kiosque cimetière ouest).

Il est demandé au Conseil d'approuver le partenariat pluriannuel (3 ans) entre la Ville de Strasbourg et le Lycée Le Corbusier et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention y relative.

Adopté

9 Avis de la Ville de Strasbourg quant à la vente de biens paroissiaux.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la vente par la paroisse protestante Saint Nicolas à Mme Céline GAERTNER du bien suivant : un appartement d'une surface de 66,93 m² au 1^{er} étage, avec cave et parking sis 6a rue de la Charmille à Strasbourg, l'ensemble cadastré section MH, parcelle n°204 pour un montant de

100 000 €.

Il est également demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la vente pour un montant de 598 000 € par le Consistoire israélite du Bas-Rhin des biens suivants :

- sis à 67000 Strasbourg, 7 rue des Arquebusiers, cadastrés section 82 n° 0005 d'une surface de 21 a 40 ca, sol, maisons, le lot n°24, soit un appartement de 5/6 pièces de 166.35 m2 habitables au 3^{ième} étage avec ascenseur comprenant une entrée, vestiaire avec placards et w.c séparé avec lave-mains, un couloir avec placards, 4 chambres, un double séjour avec accès à un grand balcon, une cuisine avec balcon, une salle de bains avec w.c., une salle d'eau avec lavabo et une cave proposés à la vente pour un montant de 517 000 € à M. et Mme Jonathan SOUROUDJON demeurant à Strasbourg, 5 rue des arquebusiers ;
- sis à 67000 Strasbourg, 42a rue Boecklin, cadastrés section BH n° 04, 03 et 179/02 d'une surface de 11 a 36 ca, sol, maison, le lot n°3, soit un appartement de 54,35 m2 habitables au rez-de-chaussée comprenant un hall, deux placards, un dégagement, une cuisine, une salle de bains, un w.c et 2 chambres, et le lot n° 57 une cave au sous-sol proposés à la vente pour un montant de 81 000 € à M. et Mme Olivier MUSIAL demeurant à Strasbourg, 18 rue des serruriers.

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

10 Opération Hautepierre Nord-Poteries : passation de l'avenant n°15 relatif à la concession d'aménagement - avis du Conseil municipal (art.L5211-57 du CGCT).

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la conclusion d'un avenant n°15 à la concession d'aménagement conclu entre la CUS et la SERS.

Adopté

11 Programmation des travaux pour 2015 portant sur le patrimoine bâti du domaine privé de la Ville de Strasbourg et de certains immeubles administrés par la Ville au terme de legs ainsi que de la Fondation Ungemach.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la déprogrammation de travaux sur l'immeuble 8a et 8b place Broglie au titre de l'année 2013 à hauteur d'un montant de 40 000 € TTCainsi que sur les pavillons 4 et

7 rue des Jacinthes au titre de la Fondation Ungemach d'un montant de 170 000 € (intégrés dans la programmation de l'ensemble des pavillons devenus vacants),

- pour l'année 2015, la programmation des travaux d'investissements sur les immeubles du patrimoine bâti du domaine privé de la Ville, la Fondation Ungemach et des immeubles résultant de legs ci-après :

I. Immeubles propriété de la Ville de Strasbourg :

Immeuble 7 rue de l'Épine

Rénovation de deux appartements F2 contenant de l'amiante.

68 000 € TTC

Immeuble 1 rue Sédillot

Mise en conformité du conduit de cheminée.

90 000 € TTC

Immeuble 18 rue du 22 Novembre

Travaux de canalisations et mise aux normes sécurité incendie (études et sondages).

55 000 € TTC

Ensemble du patrimoine

Petites réhabilitations, travaux non programmables et imprévus

260 000 € TTC

Total général : 473 000 € TTC

II. Immeubles de la Fondation Ungemach et legs

A. Fondation Ungemach

1) Poursuite du plan d'économie d'énergie comprenant l'isolation intérieure des pavillons et la remise à niveau des installations de chauffage : 495 000 € TTC

2) Réhabilitation complète des pavillons devenus vacants suite au départ des locataires : 640 000 € TTC

B. Legs APFFEL

16 boulevard de la Marne

Travaux de réhabilitation complète et désamiantage d'un logement : 80 000 €

C. Ensemble des Fondations et legs

Travaux non programmables et imprévus : 20 000 € TTC

Total général : 1 235 000 € TTC

Adopté

12 Avis préalable (Article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales) à la mainlevée de servitudes de passage et respectivement d'aqueduc Rue Himmerich/Rue Lamproie et Rue Constant Strohl et mainlevée d'une servitude de passage rue Constant Strohl à Strasbourg Robertsau.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à :

1) - la mainlevée pure et simple des inscriptions résultant de l'acte de vente du 28 novembre 1930 consistant en un droit de passage et d'aqueduc inscrit au Livre Foncier :

à charge des parcelles suivantes cadastrées :

Commune de Strasbourg- Robertsau

Section BN n°181/31 lieu dit Rue Himmerich de 0,87 are propriété de Mme Louise WEBER

Section BN n°202/31 lieu dit Rue Himmerich de 4,30 ares propriété de M Frédéric LAGOUGE et Mme Natallia FAMENKA

Section BN n°203/31 lieu dit rue Himmerich de 4,30 ares propriété de M Vadim PAK et Mme Irina YATZENKO

Section BN n°204/31 lieu dit Rue Himmerich de 0,14 are propriété de Mme Louise WEBER

au bénéfice de la parcelle cadastrée :

Commune de Strasbourg- Robertsau

Section BN N°134 lieu dit Kalbsmatt de 7,97 ares propriété de la Communauté urbaine de Strasbourg

- la mainlevée pure et simple de l'inscription résultant de l'acte de donation en date du 7 décembre 1951 consistant en un droit de passage inscrit au Livre Foncier :

à charge de la parcelle suivante cadastrée :

Commune de Strasbourg- Robertsau

Section CY n°314/269 lieu dit rue Constant Strohl de 5,32 ares propriété de

M. Olivier METZ pour 1/6

Mme Stéphanie METZ pour 1/6

M. Bernard WENDENHAUM pour 2/6

M. Jean – Claude WENDENHAUM pour 2/6

au bénéfice des parcelles cadastrées :

Commune de Strasbourg- Robertsau

Section CY n° 579/267 lieu dit Rue Constant Strohl de 30 ares propriété de la Communauté urbaine de Strasbourg

Section CY n° 329/267 lieu dit Altenhof de 22,33 ares propriété de la Communauté urbaine de Strasbourg

Il est demandé au Conseil d'approuver :

la mainlevée pure et simple de l'inscription résultant de l'acte de donation en date du 7 décembre 1951 consistant en un droit de passage inscrit au Livre Foncier :

à charge des parcelles suivantes cadastrées :

Commune de Strasbourg- Robertsau

Section CY n°314/269 lieu dit rue Constant Strohl de 5.32 ares propriété de

M. Olivier METZ pour 1/6

Mme Stéphanie METZ pour 1/6

M. Bernard WENDENHAUM pour 2/6

M. Jean – Claude WENDENHAUM pour 2/6

au bénéfice des parcelles cadastrées :

Commune de Strasbourg- Robertsau

Section CY n° 331/267 lieu dit Altenhof de 8,95 ares propriété de la Ville de Strasbourg

Section CY n° 332/267 lieu dit Altenhof de 23,68 ares propriété de la Ville de Strasbourg

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir pour l'exécution des présentes et à consentir la radiation des servitudes au Livre Foncier en tant qu'il grève les parcelles ci-dessus désignées.

Adopté

13 Projet de création d'une SCI multi-opérations d'accession sociale à la propriété par CUS Habitat, Habitation Moderne et Pierres et Territoires - accord de la Collectivité.

Il est demandé au Conseil d'approuver le projet de création de la SCI multi-opérations telle que présentée au rapport.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution des présentes.

Adopté

14 Désaffectation et déclassement du terrain supportant l'immeuble dit « Café SEMOS » à Strasbourg - Rue de la Coudreuse.

Il est demandé au Conseil de constater la désaffectation du bâtiment dit « Café SEMOS » et des terrains qui lui sont périphériques, à savoir la parcelle provisoirement cadastrée :

Section NE n°(1)/22 d'une superficie de 7,94 ares à prélever de la parcelle domaniale cadastrée en section NE n°301/22de 68,57 ares, tel que visée au plan.

Il est également demandé au Conseil de prononcer le déclassement du bâtiment dit « Café SEMOS » et des terrains qui lui sont périphériques, à savoir la parcelle provisoirement cadastrée :

Section NE n°(1)/22 d'une superficie de 7,94 ares à prélever de la parcelle domaniale cadastrée en section NE n°301/22de 68,57 ares, tel que visée au plan.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes comportant transfert de propriété correspondants ainsi que tout acte ou document concourant la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté

15 Avis relatif à la cession à l'Eurométropole de Strasbourg de parcelles de voirie restées inscrites au Livre Foncier comme étant propriété de personnes physiques ou morales. (avis du Conseil Municipal - article L 5211-57 CGCT).

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable :

aux acquisitions de terrains à incorporer dans la voirie publique communautaire

Voies aménagées avec l'accord des propriétaires dont le transfert de propriété reste à régulariser. Les parcelles sises ci-après seront cédées, à l'euro symbolique, en plein accord avec les propriétaires.

A STRASBOURG

Route de Vienne

Section DK n° 167/3 de 2,15 ares, Lieu-dit : Promenade Dauphine, terrains à bâtir
Section DK n° 169/3 de 0,13 are, Lieu-dit : Promenade Dauphine, terrains à bâtir
Propriété de la Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg (SERS).

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

16 Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales.

Il est demandé au Conseil d'approuver pour le Pôle Europe :

- le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Œuvre Kolping Werk International
- le versement d'une subvention de 3 000 € au Collège d'Europe de Bruges

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté

17 Attribution de subventions à diverses associations et modification de l'intitulé du bénéficiaire d'une subvention.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Comité des Peuples de la Meinau	2 500 €
Association de Gestion de la Maison des Associations	95 000 €
Compagnie Erectus	1 500 €
Fête Européenne de l'image sous-marine et de l'environnement	6 000 €
Conseil Représentatif des Institutions Juives de France	5 000 €

La Station – Centre LGBTI Strasbourg Alsace	40 000 €
---	----------

La modification de la délibération du 17 février 2014 en remplaçant la mention : le Centre social et Culturel de Koenigshoffen par la mention : l'Association Populaire Joie et Santé Koenigshoffen, comme bénéficiaire de l'enveloppe de 36 000 € prévue pour le financement d'un poste d'animateur jeunes.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE

18 Attribution de subvention au titre de la prévention.

Il est demandé au Conseil de décider l'attribution à l'association ACCORD (association conviviale de coordination pour la réinsertion des détenus,) d'une subvention 4 333 €, correspondant à un sixième des montants allouées en 2014 et ce, sous réserve d'une décision judiciaire d'effective prolongation de l'activité d'ACCORD jusqu'à fin février 2015 ; à défaut, la subvention proposée sera réduite prorata temporis.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention relative à cette subvention.

Adopté

19 Attribution de subventions au titre des solidarités.

Il est demandé au Conseil de décider :

- d'allouer sur les crédits disponibles au budget primitif pour 2015, les subventions suivantes :
- | | | |
|-----|---|-------------|
| 1. | Centre communal d'action sociale de Strasbourg
Fonctionnement | 1 602 000 € |
| 2. | Groupement associatif pour le logement et l'accompagnement –
GALA
Fonctionnement - acompte | 25 600 € |
| 3. | Horizon amitié
Accueil Printemps - acompte | 73 200 € |
| 4. | Home protestant
Accueil de jour - acompte | 52 000 € |
| 5. | Collectif d'accueil pour les solliciteurs d'asile à Strasbourg –
CASAS
Fonctionnement - acompte | 10 000 € |
| 6. | Association Centre social protestant
Fonctionnement - acompte | 7 800 € |
| 7. | Cimade - service œcuménique d'entraide
Fonctionnement - acompte | 9 000 € |
| 8. | Horizon amitié
Mission d'accompagnement des familles roms à l'Espace 16 -
acompte | 152 000 € |
| 9. | Croix rouge française
Mission d'accompagne des familles roms à l'espace Hoche | 128 000 € |
| 10. | La grande écluse - Centre de ressources et de consultation familiale
Fonctionnement - acompte | 27 400 € |
| 11. | Association communauté clair de terre
Relais de culture et loisirs – acompte | 8 600 € |
| 12. | Association de parents, de personnes handicapées mentales et de
leurs amis de Strasbourg et environs – AAPEI
Service d'accueil et de logistique – acompte | 25 300 € |
| 13. | Fédération des malades et handicapés - union départementale du
Bas-Rhin
Fonctionnement | 6 000 € |
| 14. | Coordination handicap et autonomie – CHA
Fonctionnement | 10 000 € |
| 15. | Association de centre socioculturel du Fossé des Treize
Club séniors | 2 000 € |
| 16. | Centre socioculturel de l'esplanade (ARES)
Club séniors | 2 630 € |

17.	Centre socioculturel de Cronembourg Victor Schoelcher Club séniors	16 920 €
18.	Centre socioculturel de HautePierre Club séniors	3 100 €
19.	Les Clarisse Club séniors s	2 400 €
20.	Centre socioculturel de l'Elsau Club séniors	3 960 €
21.	Association des retraites et seniors de la Montagne-Verte – Rencontres 3ème âge Club séniors	12 000 €
22.	Association populaire Joie et santé Koenigshoffen Club séniors	1 750 €
23.	Club de bridge Strasbourg Ouest Club séniors	1 200 €
24.	Club des seniors de Koenigshoffen Club séniors	8 690 €
25.	Initiatives de la Montagne-Verte Club séniors	2 000 €
26.	Skat club Koenigshoffen Club séniors	1 690 €
27.	Association du foyer protestant Saint-Paul de Strasbourg Koenigshoffen Hohberg Club séniors	380 €
28.	Centre socioculturel de la Meinau – Club 55 et plus Club séniors	2 500 €
29.	Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins – FAVEC Club séniors	900 €
30.	Association défense et promotion du Schluthfeld Club séniors	3 320 €
31.	Association sportive et culturelle Strasbourg sud handball-la famille Club séniors	2 400 €
32.	Association union nationale des invalides et accidentés du travail- Alsace- Section Neudorf Club séniors	610 €
33.	Centre socioculturel du Neudorf Club séniors	1 090 €

34.	Joie de vivre Club séniors	2 300 €
35.	Association familiale sociale et culturelle rencontre 3- âge Neuhof Stockfeld Club séniors	6 550 €
36.	Association familiale sociale et culturelle rencontre 3- âge Saint Maurice Club séniors	9 300 €
37.	Club du 3ème âge de l'Orangerie Club séniors	6 630 €
38.	Association pour le soutien des personnes âgées de la Cité de l'III Club séniors	5 000 €
39.	Association union nationale des invalides et accidentés du travail - Alsace - Section Robertsau Club séniors	1 300 €
40.	Centre socioculturel de la Robertsau (l'Escale) – Club du bel âge Club séniors	2 000 €
41.	Les amis des services des personnes âgées des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg Club séniors	2 590 €
Total		2 242 110 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-a représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

20 Pérennisation du dispositif Sport santé sur ordonnance à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le scénario de pérennisation du dispositif Sport santé ;
- la convention Ville-Eurométropole sur la tarification des piscines dans le cadre du dispositif ;
- la convention Ville-REUNICA ;
- la tarification solidaire du dispositif exposée dans le présent rapport ;

Il est aussi demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la création d'un troisième poste d'éducateur sportif sport santé pour une durée de six mois, financé intégralement par l'ARS Alsace.

Adopté

21 Mise en place d'un marché de prestations de nettoyages des locaux dans des établissements petite enfance.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le recours à un prestataire pour le nettoyage des locaux de la maison de l'enfance rue de Wasselonne, du jardin d'enfants/halte-garderie Canardière, et des lieux d'accueil parents enfants de HautePierre, Neudorf, Montagne-Verte et avenue de la Forêt Noire pour une période d'un an reconductible trois fois un an ;
- le lancement d'une procédure d'appel d'offres en vue de la passation d'un marché comprenant une partie à prix forfaitaire pour les interventions régulières estimées annuellement à 140 000 € TTC et une partie à bons de commande pour les prestations exceptionnelles : mini de 0 € et maxi de 8 000 € TTC.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et exécuter le marché public résultant de cette mise en concurrence.

Adopté

22 Forfait communal versé aux écoles privées de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- les versements :
 - en février 2015 : d'un acompte de 60% du montant total, sur la base des forfaits 2014 revalorisés de + 0,5% ;
- les mêmes modalités et versements aux classes sous contrat simple
- l'attribution des subventions suivantes pour les classes sous contrat simple à quatre écoles privées implantées sur le territoire de la Ville de Strasbourg, au titre de l'acompte pour l'année scolaire 2014/2015 :

Ecole AQUIBA :	117 485 €
Ecole MICHAËL :	15 312 €
Ecole YÉHOUDA HALEVI :	29 928 €
Ecole BETH HANNA LOUBAVITCH :	19 488 €
TOTAL :	182 213 €

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à procéder au mandatement des contributions et subventions, et à signer les conventions financières correspondantes.

Adopté

23 Ecole maternelle Danube - convention de groupement de commande (avis du Conseil municipal - article L 5211 - 57 du CGCT).

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à l'opération de construction de l'école maternelle Danube en groupement de commande avec la réalisation d'une opération de logements sociaux, dans les conditions définies dans la présente délibération.

Adopté

CULTURE ET SPORT

24 Conclusion de conventions nécessaires aux partenariats du Centre Chorégraphique pour la saison 2014-2015.

Il est demandé au Conseil d'approuver les conventions visant la mise à disposition gratuite à des partenaires, des studios du Centre Chorégraphique pour la saison 2014-2015, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux selon les termes de l'article L 2122-5 du Code général de la propriété des personnes publiques, avec :

- Le CIRA
- La compagnie Degadezo
- L'association Hopla Swing
- L'association Bi Jade
- La compagnie Crescendo
- La compagnie KHZ
- La compagnie Estro
- L'association Choreame
- L'association Koreaia
- Le Mythe de la Taverne
- L'association Ecuidess
- L'association Somebody

Adopté

25 Mise à disposition de locaux sis 7 allée du Printemps à l'association le Maillon.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'occupation à titre gratuit par l'association Le Maillon des locaux d'une surface globale d'environ 164 m2 sis 7 allée du Printemps à Strasbourg pour l'exercice de ses activités statutaires. Cette occupation intervient à titre gratuit à compter du 1^{er} février 2015 et d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public relative aux locaux sis 7 allée du Printemps à Strasbourg avec l'association Le Maillon et la renouveler une fois, le cas échéant, par avenant ;
- à prendre tout acte, convention ou mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté

INTERPELLATIONS

26 Interpellation de Madame Elsa SCHALCK sur la réforme des rythmes scolaires à Strasbourg.

L'interpellation et la réponse apportée figurent en annexe du présent compte rendu.

27 Interpellation de Madame Bornia TARALL : Quelle politique de la Ville pour Strasbourg et ses quartiers ?

L'interpellation et la réponse apportée figurent en annexe du présent compte rendu.

28 Interpellation de Madame Bornia TARALL sur les réseaux d'éducation prioritaires.

L'interpellation et la réponse apportée figurent en annexe du présent compte rendu.

29 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe MAURER : Quel avenir pour l'Eurodistrict ?

L'interpellation et la réponse apportée figurent en annexe du présent compte rendu.

LE MAIRE,

ROLAND RIES

Annexe au compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

--°°--

Interpellations

26 Interpellation de Madame Elsa SCHALCK sur la réforme des rythmes scolaires à Strasbourg.

Monsieur le Maire,

Depuis la rentrée scolaire de septembre dernier, l'ensemble des 114 écoles publiques strasbourgeoises applique les nouveaux rythmes scolaires.

A l'issue de ce premier trimestre, un premier bilan significatif de cette réforme, voulue par l'actuel Gouvernement, peut être fait. Les retours des parents et des enseignants, mais aussi des élèves ainsi que des équipes pédagogiques sont inquiétants et préoccupants. Les résultats observés sur le terrain sont en effet bien loin des objectifs initiaux, notamment pédagogiques, fixés dans l'intérêt des élèves et de leur bien être.

Ce constat n'est malheureusement que la suite logique de ce que nous dénonçons depuis longtemps, en amont même de l'application de la réforme. Celui-ci se traduit par des effets ressentis à tous les niveaux :

Pour les enseignants : la gestion des rythmes de travail est devenue plus compliquée à gérer. De plus, les témoignages faisant part d'un absentéisme accru le mercredi matin sont également nombreux.

Pour les parents d'élèves : ils doivent faire face à de nouvelles contraintes en trouvant, dans la majorité des cas, des solutions payantes pour ne pas laisser leurs enfants livrés à eux-mêmes à la sortie des classes. Pour certains cela se traduit par des frais non négligeables comme en témoigne ce père de famille habitant du centre-ville qui s'acquitte de 3 heures de garde supplémentaires par semaine à 20 € de l'heure. Pour beaucoup, ce sont les coûts des périscolaires, 3 jours par semaine, qui sont plus pénalisants. Cette question des coûts est une réelle source de préoccupation pour de nombreux parents, que nous avons d'ores et déjà soulevée.

Enfin, et surtout, pour les élèves : un mot revient régulièrement : la fatigue des enfants. Le témoignage d'un enseignant à Neudorf, dans la presse fin décembre, en dit long : il

expliquait avoir vu pour la première fois plusieurs élèves s'endormir en classe. Constat également dressé par Mme Françoise MOULIN-CIVIL, Rectrice de l'académie de Lyon, présidente du comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires qui a déclaré la semaine dernière lors de son passage à Strasbourg qu'effectivement la fatigue des enfants était un sujet récurrent... et que, paradoxalement, ce n'était pas bien grave.

Quel paradoxe pour une réforme qui était motivée par l'amélioration des rythmes de l'enfant.

La multiplication des intervenants et des référents revient également comme un motif de grief récurrent contre cette réforme avec des repères moins faciles à prendre pour les enfants. Il est également à rajouter que certains élèves ont été contraints d'abandonner une activité sportive ou culturelle faute de temps. Là encore un véritable paradoxe alors que l'école termine plus tôt.

Ces nombreux dysfonctionnements doivent être sans plus tarder l'occasion d'un point global sur la situation actuelle à Strasbourg, notamment sur les activités proposées dans nos écoles : les élèves ont-ils obtenu les activités souhaitées ? Ont-ils tous une même diversité de choix pour les activités en fonction des différents quartiers ? Sont-ils satisfaits du contenu et des intervenants ? Quels sont les apports en termes de contenus pédagogiques ? Y a-t-il réellement une meilleure concentration des élèves ?

Monsieur le Maire, lorsque je vous avais interpellé sur cette question en juin dernier, votre adjointe en charge de ce dossier avait notamment indiqué que, je la cite, « *Tout ne sera pas parfait dès le 2 septembre 2014, mais nous resterons à l'écoute, nous suivrons la mise en œuvre de la réforme, nous en évaluerons les premiers résultats avant la fin du premier trimestre scolaire et nous pourrons dès lors concerter d'éventuels ajustements nécessaires avec les parents, les membres de l'Education nationale et les associations.* »

Le second trimestre est déjà entamé mais nous n'avons eu aucun retour. Pouvez-vous nous indiquer s'il est prévu un temps de restitution du déroulé de ce premier trimestre. Un temps d'échanges et de discussions avec l'ensemble des personnes impactées par la réforme a-t-il ou va-t-il avoir lieu ?

Plus concrètement, serait-il possible de présenter au Conseil municipal un premier bilan de l'application de cette réforme, afin de pouvoir préparer dès aujourd'hui et dans de bonnes conditions la rentrée prochaine.

Je vous remercie.

Réponse de Mme Françoise BUFFET :

Madame la conseillère municipale,

Faire de l'éducation l'affaire de tous requiert du temps, de la pugnacité et de la conviction. Après avoir laissé le temps à la concertation avec tous les acteurs éducatifs,

la Ville de Strasbourg a mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

Quelques semaines après cette rentrée, les nouvelles activités éducatives ont été lancées. Je vous rappelle que leur programmation a été assurée sur la base d'un marché périscolaire dont le cahier des charges était très strict sur les contenus éducatifs et pédagogiques.

Un premier bilan peut être tiré sur la base des chiffres que nous connaissons à ce jour. Ainsi, la fréquentation est globalement conforme à nos prévisions. Ce sont environ 71% des enfants scolarisés qui sont inscrits à des ateliers au travers de 788 ateliers comportant en moyenne 15 au maximum, 13 en moyenne. La répartition thématique des ateliers se décline comme suit : 42% pour les activités culturelles, 30% pour le ludique (activités socioculturelles), 23% pour le sport et 4,5% pour les activités autour de l'Environnement et les sciences.

Le service périscolaire de la Ville de Strasbourg a tenté de répondre, dans la mesure du possible, aux choix formulés par les enfants en fonction de l'offre des intervenants et du nombre de demandes à satisfaire, ce qui n'a pas été un exercice simple. Je vous rappelle que chaque enfant avait le choix de 5 activités sachant que nous en retenions 3 à raison d'une activité par trimestre.

Je tiens à rappeler que des efforts très importants ont été consentis par la collectivité dans le champ des ressources humaines avec le renforcement de l'encadrement et 125 animateurs déprécarisés. Les règles de travail ont été adaptées à travers la rédaction d'une nouvelle Convention ATSEM et un nouveau règlement du temps de travail. Enfin, la Direction de l'enfance et de l'éducation fait progresser la compétence de ses agents (formation BAFA, méthodologie de projet pour les animateurs déprécarisés, formation des ATSEM et formation en cours pour les animateurs sur le Projet éducatif local).

Un effort tout particulier a été consenti, visant à rendre plus cohérent, simple et lisible de nombreuses dispositions administratives en faveur des parents. Ainsi un Dossier unique d'inscription, aujourd'hui a été mis en place depuis la rentrée dernière et il le sera encore à la rentrée prochaine. La tarification solidaire pour tous les services périscolaires, la communication sur la rentrée et sur l'offre périscolaire et un Règlement intérieur unique des services périscolaires et le Projet éducatif commun à l'ensemble des services périscolaires.

Afin de répondre aux besoins des familles en matière d'accueil des enfants, la Ville et les associations ont veillé à proposer une offre de services avant et après l'école.

En matière d'inscription et de fréquentation des enfants aux services municipaux, on constate une augmentation très modérée des inscriptions, une forte fréquentation en accueil maternel matin et soir, une stabilisation en restauration et une baisse en accueil de loisirs le mercredi.

L'organisation municipale et associative des services avant et après l'école a donc permis de répondre globalement à l'ensemble des demandes des familles en matière d'accueil des enfants. L'accroissement des places d'accueil municipales et associatives a permis de répondre aux besoins des familles. Je vous rappelle qu'environ 100 places ont été créées au sein des accueils de la Ville et 130 environ ont été financées via les associations pour les accueils des enfants en élémentaires. Alors qu'au mois de juin les familles avaient exercé de fortes pressions sur les associations et la collectivité pour obtenir un mode d'accueil le soir et le mercredi, il s'avère que deux mois après la rentrée de nombreuses familles se sont organisées différemment le mercredi. Force est tout de même de rappeler que les professionnels ont été recrutés.

Dans un souci de justice sociale, la Ville de Strasbourg a proposé une tarification solidaire pour l'ensemble des services périscolaires alors qu'en 2013 seul le service de restauration en bénéficiait. En moyenne, les familles ne payent que 12% du coût réel d'un accueil de loisirs maternel (ALM), 32% d'un Accueil périscolaire maternelle et 40% de la restauration.

Bien entendu, et comme dans toute nouvelle organisation, je ne conteste pas qu'il existe des points d'amélioration en termes d'organisation, tels le partage de locaux, la gestion des transitions. Il en va de toutes les organisations, encore plus dans le cas d'un nouveau dispositif. Nous y veillons au quotidien.

Je me garderai de parler à la place de l'Education nationale, tant aux niveaux des impacts organisationnels, pédagogiques, qu'en matière d'absentéisme et enfin de résultats scolaires, qui sont strictement de son domaine.

Je suis convaincu que la clé de la réussite de cette réforme repose sur la qualité de la concertation au niveau institutionnel avec l'Education nationale mais également au niveau territorial avec les Groupes éducatifs locaux (GEL), que nous avons mis en place, et sur la capacité de la Collectivité et des associations à répondre aux besoins des familles.

Je tiens à souligner que la mise en place des responsables périscolaires de site a contribué à produire ce travail au sein des écoles avec les directeurs d'école.

Il faut bien sûr constamment améliorer la qualité de nos services, poursuivre la professionnalisation de nos agents et continuer d'enrichir nos ateliers éducatifs. Nous nous y employons.

Une concertation sur les nouveaux rythmes sera proposée dans les semaines à venir (la fin du 1^{er} trimestre était en effet prématurée pour avoir le recul suffisant). Cette concertation aura lieu avec l'ensemble des acteurs : enfants, parents, enseignants, professionnels sous forme de questionnaires et tables rondes afin de renforcer la coéducation et la continuité éducative, les deux objectifs majeurs qui président à notre Projet éducatif de territoire signé le 4 novembre dernier par le Préfet, le Recteur, le Président du Conseil général, le Président de la CAF et le Maire.

Une synthèse en sera faite afin de déboucher sur des préconisations d'amélioration de

l'organisation mise en place. Un bilan sera en outre fait dans les GEL, instance territoriale regroupant l'ensemble des partenaires.

Enfin, je veux rappeler que les membres du Comité national de suivi des rythmes scolaires, qui se sont déplacés à Strasbourg le 14 janvier dernier, ont clairement indiqué que toutes les villes de France avaient rencontré des difficultés dans la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires, ce qui, une fois encore, semble normal au regard de l'importance des enjeux qu'elle porte.

Concernant la question de la fatigue, elle n'a pas été, comme vous semblez le suggérer, balayée d'un revers de main par le Comité de suivi, qui compte notamment dans ses rangs le chronobiologiste François Testu, mais bel et bien évoquée, comme elle l'est dans certains de nos GEL. Toutefois, ce sujet souffre de trop nombreuses approximations et il est malheureusement souvent abordé de manière polémique, peu sereine et en occultant les responsabilités des uns et des autres. On peut rappeler ici que l'école européenne et bon nombre d'écoles privées fonctionnent déjà avec 9 demi-journées intégrant un mercredi matin depuis son origine adaptées à ces rythmes-là.

La réalité de la fatigue demeure cependant difficile à mesurer, si l'on veut ne pas se contenter de citer un seul exemple pour construire une théorie. Des solutions pragmatiques ont par exemple été trouvées pour ne pas perturber les siestes notamment des enfants en maternelle. La stabilisation des équipes, l'amélioration des contenus éducatifs et les pédagogies développées et la mise en place de référents favorisent une véritable continuité des temps. Concernant les ateliers éducatifs, une réflexion a été engagée autour de la notion de parcours, cependant complexe à mettre en oeuvre, qui se situe à l'opposé de la notion de "catalogue d'activités".

Le Comité national de suivi a clairement reconnu qu'à Strasbourg, la concertation et la coopération entre co-éducateurs avaient permis l'organisation d'une rentrée sereine. La volonté partenariale, soulignée par le Recteur lors de cette visite de travailler ensemble est donc non seulement réelle mais bien fondamentale, dans ce domaine comme dans d'autres, l'actualité nous le démontrant de manière tout à fait éclairante.

27 Interpellation de Madame Bornia TARALL : Quelle politique de la Ville pour Strasbourg et ses quartiers ?

Monsieur le Maire,

Depuis le 30 décembre dernier, nous connaissons pour Strasbourg la liste des «Quartiers prioritaires» de la politique de la Ville fixée par le gouvernement en remplacement des «Zones urbaines sensibles» et des « Quartiers en contrats urbains de cohésion sociales ». Peu de changements sont à prévoir en terme de périmètres puisque les quartiers concernés par cette nouvelle appellation restent globalement les mêmes : sur les 18 quartiers prioritaires que compte l'Eurométropole, 13 se situent à Strasbourg.

Ces quartiers prioritaires faisaient jusqu'à présent l'objet de divers dispositifs dont les contrats urbains de cohésion sociale, les exonérations relatives aux zones franches

urbaines ou encore les conventions ANRU pour certains d'entre eux. L'ensemble de ces leviers d'actions seront regroupés dans un contrat de ville unique comprenant les engagements de l'Etat, de l'Eurométropole et de la Ville ainsi que des autres signataires (collectivité départementale et régionale, Caisse des Dépôts et autre...).

Ce contrat de ville façonnera l'avenir des quartiers de Strasbourg et servira de fil rouge en matière de politique de la Ville pour le reste de votre mandat puisqu'il couvre toute la période 2015-2020. Inutile donc de vous préciser l'importance de son contenu et de vous rappeler que sa vocation première est de s'attaquer aux mécanismes de discrimination urbaine et sociale.

Sa mise en œuvre devant être imminente avec une signature avant le 30 juin 2015 selon l'exigence même de la Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville, je souhaiterais obtenir de votre part des précisions quant à l'avancement des négociations avec les différents partenaires de ce nouveau contrat.

D'autre part, quelles avancées concrètes pouvons-nous espérer pour nos quartiers strasbourgeois afin de lutter contre l'exclusion ou encore le chômage, notamment chez les jeunes ? Quelle sera la plus-value de ce nouveau contrat par rapport au système actuel pour Strasbourg ?

Enfin, comment être certain que cette évolution ne cache pas un changement de pure forme visant à réduire les moyens accordés à la politique de la ville sous couvert d'une amélioration de la gouvernance ? Pouvez-vous nous garantir le maintien de la participation financière de la Ville et nous indiquer où en sont les négociations sur ce point avec l'Etat, l'autre principal financeur de cette politique.

Je vous remercie.

Réponse de M. Mathieu CAHN :

Mme la conseillère,

La démarche d'élaboration du nouveau Contrat de ville 2015-2020 de l'Eurométropole de Strasbourg est engagée avec l'ensemble des partenaires signataires depuis juillet 2014.

Des travaux ont été conduits à partir de la mobilisation des services de la Ville et de l'Eurométropole pour produire des diagnostics de territoire et finaliser les périmètres de la Nouvelle géographie prioritaire définie par l'Etat.

Avec le choix d'un critère unique de pauvreté basé sur le revenu fiscal annuel médian, la loi LAMY vise à un recentrage des territoires Politique de la ville. Cette volonté de recentrage vise à concentrer les moyens et à améliorer ainsi l'impact de l'action publique.

L'Eurométropole compte 18 quartiers prioritaires de la Politique de la ville (les QPV)

dont 13 sur Strasbourg. Par rapport aux Zones urbaines sensibles et aux territoires classés précédemment en Contrat urbain de cohésion sociale, les périmètres des QPV sont resserrés sur les quartiers d'habitat social qui en ont aujourd'hui le plus besoin.

La proposition initiale de l'Etat concernait 70 199 habitants de l'Eurométropole ; en lien avec les services de l'Etat et dans un travail mené avec intelligence avec eux, nous avons pu élargir au maximum en complétant les périmètres dans la limite possible de 10% de la population totale des QPV de l'Eurométropole. Dans leurs périmètres définitifs, les QPV de l'Eurométropole rassemblent donc 77 290 habitants, soit 16,4% de la population totale et les QPV de Strasbourg, rassemblent 63 010 habitants, soit 23,1% de la population strasbourgeoise. Pour être complet je vous précise que ce sont des chiffres de population qui datent de 2011, c'est sur cette base-là que le travail a été mené par les services de l'Etat.

Nous avons ensuite choisi d'élaborer le Contrat de ville en deux temps.

D'abord, une convention cadre pour fixer les grandes orientations et objectifs stratégiques, partagés par les différents partenaires signataires ; cette convention cadre devrait être présentée en Conseil municipal au printemps prochain.

Ensuite, des conventions d'application territoriales et thématiques pour décliner les objectifs stratégiques en objectifs opérationnels et en plans d'actions ; ces conventions d'application, seront élaborées d'ici fin juin, en concertation avec les associations, les habitants et les acteurs socio-économiques des quartiers.

Ces démarches sont aujourd'hui conduites sous l'égide d'un comité de pilotage qui associe l'Etat et notamment l'Education nationale, les communes concernées, l'Eurométropole, la Région, le Département, la CAF et l'AREAL qui représente les bailleurs sociaux.

Une équipe projet travaille de façon hebdomadaire entre les services de l'Etat et de l'Eurométropole.

Concernant les 18 QPV, un diagnostic fin et partagé, consolidé lors de réunions territoriales associant les différents partenaires du Contrat de ville, est en cours de finalisation. La convention cadre précisera ensuite les objectifs prioritaires émanant de ce diagnostic pour chaque QPV. Les programmes d'actions qui en découleront feront l'objet d'un pilotage renforcé à l'échelle de chaque QPV, en lien avec les acteurs du quartier et les habitants.

Parmi les thématiques transversales identifiées à l'issue de ces diagnostics, la question de la jeunesse et de la lutte contre les discriminations sera particulièrement prise en compte, autour des grandes priorités suivantes:

- l'accès à l'emploi, prioritairement pour les jeunes ;
- l'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire ;
- l'adaptation de l'offre de services en matière d'insertion sociale et professionnelle, de formation, de santé... pour mieux prendre en compte la diversité des situations et des attentes des jeunes.

Le Contrat de ville, ce nouveau Contrat de ville a vocation à fédérer l'ensemble des démarches et dispositifs concourant à l'égalité urbaine et à la cohésion sociale. A ce titre, il intégrera pleinement les projets de rénovation urbaine que l'Etat a d'ores et déjà mentionnés pour Strasbourg : Neuhof-Meinau et HautePierre comme quartiers d'intérêt national et l'Elsau comme quartier d'intérêt régional.

Nous entendons poursuivre trois grandes finalités à travers ce projet de territoire :

- Favoriser pour chacune et chacun une trajectoire / un parcours qui lui permette de trouver sa place, dans la formation, dans la vie sociale et culturelle, dans l'emploi, en s'appuyant sur ses potentiels ;
- Faire de chaque quartier un cadre de vie et d'activité plaisant et attractif pour les habitants et les acteurs socio-économiques ;
- Restaurer le lien de confiance institutions / acteurs / habitants.

Pour cela nous avons besoin d'un effort soutenu, permanent et je crois que de ce point de vue là la Ville de Strasbourg a amplifié son effort depuis un certain nombre d'années et nous allons contrairement à d'autres collectivités non seulement maintenir mais encore amplifier cet effort pour la période 2015-2020, et nous aurons bien sûr non seulement une attention renforcée mais aussi une exigence envers les différents signataires de ce nouveau Contrat de ville que se soient des collectivités territoriales ou encore bien entendu l'Etat et notamment sur la mobilisation du droit commun par l'Etat.

Voilà les quelques indications que je pouvais vous donner aujourd'hui et nous aurons l'occasion de débattre plus précisément de cette convention cadre elle-même qui sera présentée au Conseil municipal au printemps prochain.

28 Interpellation de Madame Bornia TARALL sur les réseaux d'éducation prioritaires.

Monsieur le Maire,

Ma seconde interpellation se situe dans la continuité directe de mes propos sur les quartiers prioritaires. Je souhaite, là également, vous interpeller sur un dispositif en lien avec l'Etat qui impacte directement certains quartiers strasbourgeois et plus précisément Cronembourg et le Neuhof. Il s'agit de la nouvelle carte des zones d'éducation prioritaires connue depuis quelques semaines qui définit les secteurs les plus en difficulté et qui s'appliquera à la rentrée de septembre prochain.

C'est avec stupéfaction que nous avons appris le déclassement du collège Stockfeld et des écoles Reuss au Neuhof ainsi que du collège Sophie Germain à Cronembourg en zone "Réseau d'Education Prioritaire" (REP) alors que ces établissements étaient jusqu'à présent en zone REP plus.

Ce déclassement aura des conséquences pour les élèves comme en témoigne l'inquiétude dont nous font part de nombreux parents d'élèves à travers la presse locale. Cette situation pose aussi la question de l'implication de la municipalité dans cette décision : Monsieur le Maire, avez-vous réellement plaidé en faveur de ces établissements ? Comment avez-vous pu à travers les discussions menées sur ce sujet avec le Ministère de l'Education et surtout le Rectorat, laisser ce déclassement s'opérer ? Vous rendez-vous compte de l'incohérence de cette décision au moment même où, comme je viens de l'évoquer, vous souhaitez redynamiser la politique de la ville ?

Monsieur le Maire, au-delà des explications demandées sur les causes, pouvez-vous nous indiquer quelles sont les mesures que vous comptez mettre en œuvre pour remédier à cette situation conformément à la demande des parents d'élèves qui souhaitent que soit garanti l'avenir de ces établissements et de leurs enfants.

Je vous remercie

Réponse de Mme Françoise BUFFET :

Madame la conseillère municipale,

Dans le cadre de la refonte de l'éducation prioritaire qui vise à donner à l'école les moyens de faire réussir tous les élèves, une réforme de l'allocation des moyens ainsi qu'une nouvelle carte de l'éducation prioritaire ont été annoncés mi-décembre 2014.

La philosophie de cette réforme repose sur la prise en compte des difficultés sociales, au travers de critères objectifs sociaux et territoriaux tels que le taux de chômage, le revenu des familles ou la proportion des non diplômés sur le territoire.

Ces critères permettent de classer socialement les collèges et non les écoles et de les affecter aux réseaux d'éducation prioritaire REP ou REP+. De ce fait il peut arriver qu'un collège ait une mixité sociale en son sein qui justifie un classement uniquement en REP sans pour autant que les écoles du secteur suivent toutes la même trajectoire. C'est ainsi que 21 réseaux d'éducation prioritaire avaient été octroyés à l'Académie de Strasbourg, dont 9 REP et 12 REP+.

Sur la base des critères, cinq collèges de Strasbourg se trouvent classés en REP+ (Erasmus, François-Truffaut, Hans-Arp, Lezay-Marnésia et Solignac) alors que les collèges Twinger, Sophie-Germain à Cronembourg et Stockfeld au Neuhof sont classés en REP.

Si les critères pris en compte montrent qu'effectivement le collège Sophie-Germain est mieux classé que les collèges classés en REP+, même s'il s'agissait d'un collège en réseau Eclair, il n'en est pas de même du collège du Stockfeld au Neuhof pour lequel il semblerait que les données utilisées ne soient pas pertinentes.

En effet, le périmètre de recrutement du collège du Stockfeld concerne en particulier les élèves issus des écoles élémentaires Reuss, comprises dans la zone urbaine sensible

(ZUS) et le Quartier de la politique de la Ville du Neuhof. Il s'agit d'un des secteurs les plus fragiles socialement de l'agglomération strasbourgeoise et de l'Académie.

L'analyse des données sociodémographiques prises en compte pour définir le classement des établissements soulève certaines questions notamment concernant les trois écoles Reuss, maternelle et élémentaires, rattachées au collège du Stockfeld.

En effet, à titre d'exemple, le revenu médian des ménages pris en compte pour les écoles Reuss est de 18 544 €, et l'indicateur relatif au taux de chômage de 9,6%. Suite à une analyse menée par les services de la Ville de Strasbourg, il apparaît que les données de l'INSEE, datant de 2009, prises en compte dans ces documents, concernent un périmètre statistique IRIS (Ilot Regroupé pour l'Information Statistique) au sein duquel les écoles Reuss sont situées en limite Nord, mais à l'intérieur duquel elles ne recrutent pas d'élèves (IRIS Klebsau).

L'IRIS Marschallhof correspondant à la carte scolaire et au périmètre de recrutement des écoles Reuss présente un profil sociologique fondamentalement différent de celui qui a été pris en compte. Le revenu médian des ménages est de 6 766 € en 2009 et le taux de chômage de 42,2%. La part des personnes sans diplômes est proche de 70% contre 28,6% pris en compte à ce stade.

Les écoles Reuss représentent environ la moitié de l'effectif des élèves amenés à fréquenter le collège du Stockfeld.

C'est pourquoi, compte tenu de ces incohérences, Monsieur le Maire a fait part de ses interrogations et demandé des explications, tant à la ministre de l'Education Nationale qu'au recteur de l'Académie de Strasbourg.

Nous sommes à ce jour dans l'attente d'une réponse.

29 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe MAURER : Quel avenir pour l'Eurodistrict ? (présentée par M. Senet en l'absence de M. Maurer)

Monsieur le Maire,

A l'occasion d'un article paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace du 10 janvier 2015 consacré à l'Eurodistrict Strasbourg/Ortenau, la structure de coopération transfrontalière créée en 2005 entre Strasbourg et les 51 communes de l'Ortenau, nous avons appris qu'il existait des dysfonctionnements importants au sein de la l'administration de la structure.

Ainsi, il manquerait un secrétaire général, un secrétaire adjoint titulaire, un chargé de communication mais également un assistant comptable... A l'évidence, l'équipe administrative de l'Eurodistrict est en crise.

Monsieur le Maire, en tant que Président de l'Eurodistrict, pouvez-vous nous expliquer comment ces dysfonctionnements sont apparus et quelles en sont les conséquences sur le bon fonctionnement de la structure par rapport aux projets engagés ?

Nous vous remercions de vos réponses.

Réponse de Mme Nawel RAFIK-ELMRINI :

Merci beaucoup.

Cher collègue,

Vous nous interrogez sur l'avenir de l'Eurodistrict si j'en juge par l'intitulé de l'interpellation de M. Maurer.

Un avenir qui vous en conviendrez se mesure au-delà de la seule question du personnel.

Un avenir qui comme vous le savez est étroitement lié à celui de l'Europe elle-même.

En effet, chacun mesure ici peut-être encore plus qu'ailleurs l'extraordinaire chemin que l'Europe a parcouru en plus de 60 ans. Mais chacun sent aussi ici peut-être encore plus qu'ailleurs que l'Union Européenne est aujourd'hui à la croisée des chemins.

Il est aujourd'hui de notre responsabilité de redonner du sens à cet avenir en remettant le citoyen au cœur du projet européen car c'est bien de cela qu'il s'agit : convaincre que le seul projet européen qui vaille est celui qui se construit avec et surtout pour les citoyens.

Il nous appartient en effet à tous les niveaux de responsabilité locale, régionale, nationale de considérer comme une impérieuse nécessité l'intégration réelle des citoyens dans le processus de construction européenne. Le défi est le suivant : unir dans la diversité en unissant dans la proximité car l'Europe est aussi une affaire locale et en ce sens l'Eurodistrict est un instrument précieux. Il est sans doute le mieux à même de créer les conditions de l'adhésion des citoyens à une Europe de proximité à l'heure où nous développons par ailleurs une coopération privilégiée entre Strasbourg et Kehl avec l'axe des Deux rives, la maison de la petite enfance franco-allemande pilotée par notre collègue Nicole Dreyer et bientôt l'extension du tram vers Kehl.

Comme vous le savez, cher collègue, depuis sa création l'Eurodistrict peut être fier de ses réalisations dans des domaines très divers : infrastructure, équipement, services communs, initiatives culturelles et sportives transfrontalières. En 2010 avec le GECT l'Eurodistrict Strasbourg/Ortenau s'est doté d'une personnalité juridique propre et de nouvelles réalisations ont vu le jour parmi lesquelles l'élargissement du cursus d'apprentissage transfrontalier, la participation à la semaine franco-allemande de l'entreprenariat, le soutien à des projets associatifs notamment grâce à la mise en place

de fonds de micro projet en partenariat avec l'Union Européenne, l'expérimentation pilotée par notre collègue Alexandre Feltz d'une zone organisée d'accès aux soins transfrontaliers, la mise en place de patrouilles de polices mixtes et bien d'autres.

Notre ambition est que l'Eurodistrict devienne un véritable concentré d'Europe. Pour permettre à cet Eurodistrict d'être plus identifié comme un véritable territoire transfrontalier intégré nous avons mis un point d'honneur à consulter très régulièrement nos concitoyens afin de recueillir leurs attentes et leurs besoins en vue d'établir un programme d'action adapté à leurs priorités. Un programme qui portera sur le soutien à l'instauration d'un marché du travail transfrontalier et d'une mobilité accrue, un renforcement du bilinguisme, un encouragement à la création artistique et aux échanges culturels et sportifs, l'adoption d'une approche commune des questions d'environnement, de santé et de mobilité.

Oui cher collègue il faut libérer les énergies, recueillir les idées et suggestions, donner à l'Eurodistrict contenu et substance. Nous ne devons pas avoir peur d'innover, la volonté politique est là.

Alors il est vrai qu'aujourd'hui des postes sont à pourvoir au sein du secrétariat général au premier rang desquels celui de secrétaire général. Il ne s'agit pas cher collègue d'une crise au sein de l'équipe administrative de cette structure mais d'une réelle volonté de changement impulsée par les élus-es français-es et allemands-es désignés-es suite aux élections communales de 2014 en France et dans l'Ortenau. Suite à l'arrivée de nouveaux conseillers le Bureau a ainsi décidé de revoir les orientations du GECT et de les faire évoluer afin de leur donner une dimension plus opérationnelle et le nouveau secrétaire général devrait entrer en fonction au printemps prochain.

D'autres publications de poste sont également actuellement en cours car nous souhaitons que le secrétaire général puisse constituer sa propre équipe notamment sont n°2 et le chargé de communication. Il s'agit bel et bien d'une nouvelle étape dans le développement de l'Eurodistrict qui vise à faire en sorte que le secrétariat soit en adéquation avec les nouvelles orientations de la structure.

L'équipe constituée en 2011 a effectué un travail conséquent en termes de mobilisation des acteurs associatifs de part et d'autre du Rhin et d'accompagnement de ces derniers. Mais nous souhaitons désormais que l'Eurodistrict initie ses propres projets et se positionne plus fortement comme territoire d'innovation et laboratoire européen en matière de coopération transfrontalière. La période transitoire ne durera que quelques mois, le personnel en poste actuellement au secrétariat général gère les projets engagés et les sollicitations des partenaires tiers avec le soutien d'une personne mise à disposition temporairement par l'Eurométropole, nous avons d'ailleurs voté cette mise à disposition en novembre dernier. Il est entouré d'une assistante comptable récemment recrutée, d'une chargée de mission en charge des associations et du fonds micro projet. Cette équipe poursuit le travail initié par les commissions notamment de transport et de santé avec la collaboration des référents allemands et français désignés par les communes membres de l'Eurodistrict.

Au début du printemps l'Eurodistrict disposera d'une nouvelle équipe pleinement opérationnelle et d'un programme de travail pluriannuel qui traduit les ambitions politiques fortes que nous avons pour cette structure.

Voilà cher collègue, j'espère que j'ai pu lever toutes vos inquiétudes au sujet de l'équipe de l'Eurodistrict, son fonctionnement et surtout son avenir. Merci.